

SECOND DEGRÉ 72

29 place d'Alger
72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.org>

mél : snes72@nantes.snes.edu

Sommaire

Edito	p. 1-2	3 mois d'éducation en Sarthe	p. 5
Mouvement intra	p. 2	Le mot des retraités - Humour - Ensap	p. 6
NMP : attention danger. Ecoute. Ecoute...	p. 3-4		

**PUBLIC / PRIVÉ
TOUS ENSEMBLE LE
19 MARS 2019**

**La coupe est plus que
pleine : elle déborde !
L'heure est à la
mobilisation de toutes
et tous.**

Déposé
le 26/02/2019
Le Mans CTC

LE MANS PIC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

L'ÉDITO

**« Aie confiance, crois en moi » Kaa, Le livre de la jungle
par Laurent Blancs**

Un peu naïvement vous pensiez peut-être que le fameux Grand Débat marquait une pause dans l'application des différents projets du Gouvernement ? Vous pensiez, qu'échaudé par la tempête sociale et la puissante contestation de sa politique, le président de la République et ses affidés allaient réfléchir à deux fois avant de prendre toute nouvelle grande décision ?

Vous vous trompiez. Pendant le débat les affaires continuent, presque comme si de rien n'était. Le très récent vote de la loi sur l'Éducation en est la preuve.

En effet, la loi Blanquer dite, sans rire, loi sur l'École de la confiance a été votée par l'Assemblée le 19 février dernier. Rédigée sans réelle concertation avec les organisations syndicales, examinée en urgence, elle a démontré une nouvelle fois la fascination qu'exerce la droite la plus conservatrice et passiste sur Blanquer (mais qui en doutait encore ?).

Elle comporte des mesures très dangereuses qui remettent fondamentalement en cause l'École telle qu'elle existe aujourd'hui et constituent de grandes attaques contre le modèle républicain d'éducation. Le tout dans un silence médiatique assez remarquable.

Malgré l'avis du Conseil d'État le ministre a maintenu son écriture de l'article 1 qui cherche clairement à museler la libre expression des enseignants. Tel que rédigé cet article est liberticide. Nous sommes tous concernés et nous devons tous montrer notre opposition à cette

intolérable attaque contre la liberté d'expression des enseignants en signant massivement la pétition lancée par le SNES. La liberté d'expression ne se négocie pas ! Il n'existe pas de devoir de réserve pour un enseignant. Nous ne nous laisserons pas imposer un droit de se taire !

Mais les méfaits de cette loi ne s'arrêtent pas là :

- La scolarisation obligatoire dès 3 ans (qui ne changera quasiment rien dans les faits) est en fait un moyen pour Blanquer d'organiser le financement des écoles privées sous contrat par les communes. Nous voyons bien où sont les vrais amis de notre grand timonier.

- La création d'établissements publics locaux d'enseignement international (EPLEI) censés accueillir les élèves bilingues de la maternelle à la terminale qui pourront être financés par des fonds privés, qui pourront déroger à l'organisation pédagogique commune, où le poids des représentants des personnels sera minoré, relève, n'ayons pas peur de le dire, d'une politique de classe : seuls les enfants des classes aisées pourront, dans les faits, s'y inscrire. Lamentable illustration du mépris de ce pouvoir pour la mixité sociale et les élèves issus des classes populaires.

- La possibilité de créer de véritables écoles du socle regroupant des écoles et un collège dans un établissement unique, porte ouverte à la bivalence, aux services partagés école/collège, regroupements de

niveaux... dans un objectif essentiellement économique et qui concernera surtout les élèves de la ruralité et de milieux modestes. Pas besoin de pseudo-débats, lisons cette loi Blanquer et nous savons quelle est la conception de la société de cette Macronie qui n'entend et ne comprend toujours rien : tout pour les premiers de cordée et des queues de cerise pour les autres.

- Enfin la loi organise l'effacement du CA au bénéfice de la Commission Permanente qui exercera les prérogatives du CA dans un certain nombre de domaines qui restent à définir. Le peu de démocratie qui restait dans les établissements, via le CA, gênait encore les néomanagers de l'Éducation Nationale. Moins représentative que le CA, minorant le poids des élus du personnel, la Commission Permanente est vue comme plus manipulable par les chefs d'établissement. C'est tout de même étonnant cette méfiance à l'égard de la démocratie. Et pas nouveau : J. M. Blanquer passe son temps à dénigrer, à traîner dans la boue, le SNES-FSU, pourtant conforté pas les collègues comme premier syndicat de l'enseignement secondaire ; il ne tient aucun compte des votes massifs en Conseil Supérieur de l'Éducation contre sa néfaste réforme du lycée et de la voie professionnelle ; il ignore superbement l'avis pourtant très clair du Conseil d'État recommandant l'abrogation de l'article 1 de sa loi ; il suscite des amendements pour étoffer sa loi, échappant ainsi à l'examen par le Conseil d'État et à toute étude d'impact. Sûr de lui, persuadé de détenir seul la vérité, c'est avec morgue et mépris que le ministre accueille remarques et critiques, n'hésitant pas à multiplier les contre-vérités pour dissimuler la réalité de sa politique. Cela ne durera qu'un temps. Le temps que les personnels de l'Éducation Nationale réalisent l'ampleur des attaques menées par ce ministre et prennent conscience du profond mépris dans lequel ils sont tenus. Le SNES-FSU fera tout pour informer les collègues et les mobiliser contre cette politique.

C'est bel et bien à une attaque en règle du service public de l'Éducation à laquelle se livre cette loi sans parler de la grotesque et réactionnaire obligation d'afficher dans toutes les salles de classe le drapeau tricolore, le drapeau européen et les paroles du couplet de la Marseillaise. Que ce gouvernement commence par faire vivre les valeurs de la République, en particulier celles de fraternité, de solidarité, d'égalité des droits, d'égalité de traitement entre tous les élèves de France avant d'appliquer de telles mesures anecdotiques et coûteuses qui ne satisfont que la branche la plus réactionnaire de la droite wauquiézienne.

Face à cette politique destructrice, nocive et dangereuse, c'est avec détermination que le SNES-FSU mènera le combat pour une École républicaine, luttant contre toute forme de sélection sociale, permettant réellement la réussite de tous les élèves. Ce combat nous concerne tous : il est temps de le livrer et de faire reculer le ministre. Mobilisons-nous !

Phase intra-académique 2019

Remise en cause du mouvement

Les personnels titulaires ou stagiaires qui vont faire une demande de mutation à l'« Intra », vont pouvoir consulter la liste des postes disponibles et saisir leurs vœux par Internet via l'application I-Prof à partir du 13 mars (12 h) jusqu'au 25 mars (12 h) 2019.

Les commissaires paritaires du SNES se tiennent à votre disposition pour vous aider à formuler vos vœux. N'hésitez pas à nous solliciter par mail, par téléphone ou en venant nous rencontrer lors de nos permanences, tant que c'est encore possible.

En effet, la réforme de la fonction publique est en marche. Un projet de loi prévoit que les commissions administratives paritaires (CAP) seraient quasiment vidées de leur substance et ce, dès le 1er janvier 2020. Elles ne seraient plus consultées ni sur les mobilités ni sur les promotions. En clair, cela signifie que désormais, c'est l'administration qui affecterait les agents, sans aucun contrôle des élus du personnel et donc sans aucune garantie du respect de règles équitables et transparentes.

La réunion d'information et les permanences pour le mouvement Intra 2019 se tiendront à la section départementale du SNES.

1) Les permanences

Date	Horaires
Mercredi 13 mars	15 h - 18 h
Judi 14 mars	10 h - 12 h
Vendredi 15 mars	A partir de 17 h sur RDV
Mardi 19 mars	10 h - 12 h
Judi 21 mars	10 h - 12 h
Vendredi 22 mars	14 h - 17 h

2) La réunion d'informations :

La réunion d'information sur les mutations « Intra » aura lieu :

le mercredi 20 mars de 14 h 30 à 17 h

La réunion sera animée par des commissaires paritaires académiques.

Depuis quelques années, se sont mises en place de nouvelles techniques de management pesantes et agressives.

Les chefs d'établissement en usent et en abusent. Importées du privé, ces méthodes consistent à nous persuader :

- ▶ **que l'on peut toujours faire plus** et surtout **toujours plus de tâches périphériques** éclipant nos savoir-faire professionnels. En dépossédant l'agent de ses savoirs, on le place en situation de fragilité et d'insécurité permanente. Il est ainsi plus facile d'obtenir sa soumission
- ▶ que l'on peut **toujours faire plus avec moins.**
- ▶ qu'un **regard critique** sur les changements imposés équivaut à une **attitude passéiste**, conservatrice voire réactionnaire.
- ▶ que **nos établissements** sont et doivent être **en concurrence entre eux** (alors qu'ils font tous partie d'une même entité, l'Éducation nationale, et que nous avons donc des sorts liés, ne serait-ce que par ce que nous sommes amenés à muter).
- ▶ que **nos enseignements sont en concurrence** (voir ce qui se passe en ce moment avec la réforme des lycées).
- ▶ que nous en sommes **en concurrence avec tous nos collègues** pour obtenir des promotions.
- ▶ que la distinction entre nous ne se fera pas sur la qualité de nos enseignements mais sur la **multiplication des « projets »** périphériques.
- ▶ qu'il n'y a pas de salut en dehors du **travail en équipe** alors que, par ailleurs, tout est fait pour nous **isoler et individualiser** nos parcours professionnels.
- ▶ que nous sommes les **seuls responsables des difficultés** que nous pouvons rencontrer.
- ▶ qu'il convient de **nous évaluer par objectif.**
- ▶ que l'évolution de nos traitements ne devrait dépendre que de notre **mérite.** (comme s'il existait pléthore de collègues qui choisiraient délibérément de mal faire leur travail d'enseignant !).

Ces prescriptions, l'insistance avec lesquelles elles peuvent être réitérées et les brimades qu'elles peuvent entraîner si elles ne sont pas respectées sont de nature à générer de la souffrance au travail voire des pathologies psychologiques graves. Si une telle situation s'installe, elle n'est pas acceptable et appelle une réaction qui a d'autant plus de chance d'être efficace qu'elle est collective.

Petit guide survie en milieu infecté par le NMP :

- ▶ **La première des batailles est celle du langage.** Le NMP utilise une novlangue qui vide les mots de leur sens et n'appelle pas les choses par leur nom. « Autonomie » et « décentralisation » deviennent en fait des synonymes « d'autoritarisme tatillon ». Pour combattre le NMP, il faut donc toujours demander à ce que le jargon fumeux et sibyllin soit reformulé en propos clairs et concrets afin de **faire apparaître la réalité des attentes**.
- ▶ **Déconstruire l'argument d'autorité** : si une injonction ou une interdiction s'accompagne d'un péremptoire « c'est dans les textes », demandez à les voir.
- ▶ **Ne jamais se rendre seul et sans motif clairement signifié à une convocation de la direction.**
- ▶ **Ne pas taire sa souffrance** comme une chose honteuse. Si vous souffrez, d'autres aussi et d'autres pourront vous apporter soutien et réconfort. **Tournez-vous vers les représentants du personnel** (du SNES-FSU). Vous avez la garantie avec eux de ne pas être en face de personnes « jugeantes ».
- ▶ **Utiliser le registre CHSCT** (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail). Un entretien qui se termine par des pleurs n'est pas une situation normale ou ordinaire ; elle interroge sérieusement les conditions de travail. Chaque signalement déclenche obligatoirement la formulation d'une solution formulée par le ou la chef d'établissement pour améliorer la situation.
- ▶ Veillez à ce que ce registre existe, qu'il soit accessible et que son lieu de consultation soit connu de tous.
- ▶ Construire des réponses collectives et syndicales aux injonctions et brutalités du NMP afin de « **dépersonnaliser** » et de « **dé-psychologiser** » la situation
- ▶ **Rendre visible le travail invisible** en le notant, en en parlant, afin de prendre la mesure du temps de travail réellement exercé.
- ▶ **Hiérarchiser collectivement les priorités et les urgences.**
- ▶ **Travailler en groupe**, en dehors des injonctions institutionnelles et **redécouvrir ainsi la valeur de ses savoir-faire professionnels.**



Snes 72

29 place d'Alger 72000 LE MANS

Tél : 02 43 28 69 58

Adresse courriel : snes72@nantes.snes.edu

3 mois d'éducation en Sarthe : novembre 2018 - janvier 2019

par Lionel Quesne

24 novembre : L'inquiétude monte face aux aberrations de la réforme des lycées. Le tractage s'organise à la porte des établissements pour informer collègues, élèves et parents. Ce jour-là c'est au lycée Touchard que la distribution avait lieu.

6 décembre : Le ton monte. Les lycéens descendent dans la rue pour signifier leur opposition à la réforme qui les attend et leur promet bien des tourments. Quelques débordements ont lieu, vite condamnés par la majorité des manifestants.

11 décembre : Les enseignants de la FSU rejoignent les lycéens : soutien et cause commune.

14 décembre : Manifestation CGT – FSU – Sud : Salaires, emploi, services publics

19 décembre : Nouvelle journée d'action à l'appel du SNES-FSU. Rdv devant la DSDEN pour dénoncer la surdit  du gouvernement face à la col re d clench e par la r forme du lyc e.

28 d cembre : pas de tr ve pour les maniaques de la traque aux  trangers. Une m re de famille congolaise est menac e d'expulsion par le pr fet avec ses cinq enfants. Deux sont scolaris s au coll ge Costa-Gavras. Les enseignants se mobilisent. Le pr fet persistera et signera. Malheureusement.

8 janvier : On apprend qu'une coll gue du lyc e Washington est tomb e dans un v ritable traquenard mont  par quelques-uns de ses  l ves. Ses coll gues ainsi que le SNES-FSU 72 apportent tout leur soutien   cette coll gue... ce qui n'est pas forc ment le cas de sa direction.

22 janvier : Le mirifique projet d'« internat de prestige »   La Bru re-sur-Loir (dont nous avons d j  parl ) a du plomb dans l'aile. Son directeur a quelques d m l s avec la justice. Il a  t  mis en examen pour menace de mort et ex cution de travail dissimul . Rien que  a ! On a du standing dans l' ducation de luxe.

23 janvier : Le SNES-FSU 72 d nonce la suppression de 22 postes dans le second degr    la rentr e 2019. Indolore, la r forme du lyc e qu'on vous dit.

Comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, la fermeture du coll ge Anne Frank est annonc e au CTSD. Une fermeture de coll ge par an : l'IA tient un bon rythme. Et dire qu'il aurait  t  possible de faire de cet  tablissement un « coll ge de la seconde chance », dispositif qui fait cruellement d faut dans le public alors qu'il existe dans le priv . Il y a peut- tre des niches   prot ger.

24 janvier : nouvelle mobilisation contre la r forme du lyc e.

2 f vrier : C'est officiel, le coll ge du Villaret devient le coll ge Joseph Weismann. Soit, mais rappelons tout de m me ceci : cet  tablissement n'avait rien demand  alors que le coll ge Roger Vercelet r clame   cor et   cri depuis plusieurs ann es de ne plus porter ce nom en raison des  crits antis mites du romancier d'origine mancelle. En ces temps o  les propos haineux ressurgissent sans plus aucun complexe, convenons que cela fait une vilaine tache au fronton d'un  tablissement de la R publique. Une tache que la mise en exergue d'un rescap  de la rafle du Vel d'Hiv dans un coll ge voisin ne saurait totalement effacer. Le SNES 72 le rappellera lors du prochain CDEN, le 26 f vrier.

9 f vrier : Le SNES 72 organise un rassemblement devant la pr fecture pour d noncer les 22 suppressions de postes dans le d partement du fait de la r forme Blanquer. 22 blouses blanches, 22 suaires pour les 22 futurs fant mes de l' ducation nationale.

 coute...  coute surtout ne fais pas de bruit !

par Jeffey-Gaylord Remaud

Loi pour une  cole de la confiance :

L'article 1^{er} rappelle que la qualit  du service public de l' ducation d pend de la coh sion de la communaut   ducative autour de la transmission de connaissances et de valeurs partag es. Cela signifie, **pour les personnels, une exemplarit  dans l'exercice de leur fonction** et, pour les familles, le respect de l'institution scolaire, dans ses principes comme dans son fonctionnement.

Outre le fait  vident, que la qualit  du service public d' ducation ne d pend pas uniquement de la coh sion de la communaut   ducative sur un quelconque sujet, cet article de loi pose la question de ce qu'est l'exemplarit , a fortiori dans l'exercice de nos fonctions, nullement d velopp e plus loin dans la loi.

Pour le savoir, il m'a sembl  que le plus simple  tait de se r f rer   des personnels de l'Etat qui y sont d j  astreints ! A savoir, les militaires, c'est donc avec plaisir, cher-e-s coll gues, que vous pourrez consulter cette charmante brochure « Au contact »  dit e par l'Arm e de Terre et consultable en ligne en pdf sur Internet... http://www.defense.gouv.fr/content/download/467955/7464746/1_1_exemplarite.pdf

Le mot des retraités

par Christian Laplagne

Après une manifestation réussie, 300 participants environ, partant devant la permanence décorée par nos soins du député Pichereau le 31 janvier, nous nous sommes réunis le 5 février à la demande de collègues, en présence de Marylène Cahouet responsable nationale du SNES retraités pour discuter sur l'avenir des retraites et de la Sécurité sociale. Toutefois nous avons d'abord fait un état des lieux car il n'a échappé à personne que l'époque est pour le moins troublée. Les ordres venant d'en haut, les membres du gouvernement daignent enfin nous écouter et le groupe des Neuf a été tout d'abord reçu par G. Legendre président du groupe LRem et ensuite par O. Dussopt secrétaire d'État au ministère de l'action et des comptes publics. Cette rencontre n'avait qu'un seul but : arrêter l'érosion du pouvoir d'achat des retraités, quelques questions, rétablir l'indexation des pensions sur l'évaluation des salaires, annuler la hausse de la CSG, revenir sur la création de la CASA de 0,3 %, ont rapidement trouvé des réponses négatives ce qui n'incite pas à l'optimisme quant aux conclusions du débat populaire. Une chose est claire la chute de notre pouvoir d'achat va perdurer. Marylène Cahouet a ensuite expliqué ce qui attend les futurs retraités en 2025, c'est encore un peu opaque mais cela ne s'annonce pas sous le meilleur jour et même nous retraités actuels risquons d'être impactés, ne serait-ce que pour les pensions de réversion. La prise en charge à 100 % pour la Sécurité sociale comme nous le souhaitons n'est pas pour demain car en plus l'excédent va servir maintenant à compenser des manques du budget notamment les heures supplémentaires défiscalisées, la discussion s'est déplacée sur les mutuelles notamment la MGEN que certains trouvent de moins en moins mutuelle. Nous en avons terminé en indiquant que localement l'intersyndicale a enfin reçu une réponse positive de Marlène Schiappa, notre première lettre date tout de même du mois de septembre, elle va enfin nous recevoir, l'intersyndicale se réunit le 25 février pour préparer cette entrevue. Nous nous sommes quittés vers 16 h 45 après avoir remercié Marylène Cahouet.

Nos collègues ont de l'humour

Vu et lu sur le Twitter du SNES 72 @SnesSarthe

Septembre 2019, dans une #EcoleDeLaConfiance :

- Bonjour, je voudrais voir la directrice de l'école s'il vous plaît.
- Désolée, il n'y a plus de directrice, il faut aller au collègue et voir le principal adjoint.
- Au collègue ? Mais c'est à 10 km !
- Allons, soyez positif, c'est moins loin que la maternité !

Arrivée au collègue :

- Bonjour, nous voudrions inscrire notre fils en TPS. Est-ce qu'ils ont le droit à la tétine à la sieste ?
- Heu, je ne sais pas. Par contre, Allemand ou Espagnol pour la 5e ?

Sinon... La demande pourrait aussi se faire par courrier, La Poste est juste à côté de la maternité.

Dématérialisation des bulletins de salaires

D'ici janvier 2020, les bulletins de salaire de tous les fonctionnaires d'État (donc des enseignants) vont être dématérialisés. Ils sont mis à la disposition des agents sur un espace numérique sécurisé à l'adresse : <https://ensap.gouv.fr/web/accueilnonconnecte>



Dans cet espace numérique, vous devrez créer votre compte (se munir de son numéro de Sécurité sociale) et vous pourrez alors télécharger vos bulletins de salaire seulement quelques jours après avoir été payé.

Attention, le téléchargement suppose que vous autorisiez votre navigateur à ouvrir des pop-up. Sinon, cela ne marchera pas.

Les documents stockés dans cet espace numérique sont conservés tout au long de la carrière de l'enseignant et 5 ans après son départ à la retraite.

Ce changement concerne également tous nos collègues contractuels.

Nous sommes actuellement dans une phase transitoire où nous allons continuer à recevoir nos bulletins de salaire jusqu'au mois d'avril prochain. Ne tardez donc pas à créer votre compte.

À noter que l'espace numérique comporte également un simulateur de retraite dont l'intérêt est tout de même très limité étant donné ce que nous prépare en ce domaine le Gouvernement !



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN